

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juillet 2013

CP 13/07-41

L'an deux mille treize, le 22 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montricoux, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) :
MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**AVENANT 2013 A LA CONTRACTUALISATION N°1 DE 2010
ENTRE LA COMMUNE DE GINALS ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

I – Rappel du contrat d'équipement n°1 approuvé en 2010 :

La commune de GINALS bénéficie d'un premier contrat d'équipement approuvé par la Commission Permanente le 15 novembre 2010 pour la réalisation d'un programme d'investissements estimé à 572 330 € HT.

En application des règles de contractualisation, une subvention globale de **226 497 €**, soit un taux moyen de subvention de 39,57%, a été allouée à la commune de GINALS se répartissant comme suit :

– construction d'une mairie et d'un local technique.....	103 647 €
– création de deux salles associatives dans l'ancienne école Saint Igne.....	122 850 €
	226 497 €

A ce jour, les premier et deuxième tiers de la subvention globale, soit 150 998 €, ont été versés à la commune. Il reste donc à payer le solde d'un montant prévisionnel de 75 499 € après vérification des travaux réalisés.

II – Demande d'avenant 2013 :

La commune de GINALS sollicite auprès du Conseil Général un avenant au contrat d'équipement pour prendre en compte **la hausse du coût des travaux de construction de la mairie et du local technique à « Lardailé »**.

En effet, au stade de l'avant-projet définitif, le coût de l'opération est évalué à 368 071 € (honoraires compris) au lieu de 280 690 € (estimation en novembre 2010), soit un **surcoût de 87 381 €**.

Compte tenu de la modification conséquente du coût de l'opération, je vous propose que, dans le cadre de l'avenant à la contractualisation, **un complément de subvention de 34 470 €** (détaillé en annexe références n° 31, 32, 34 et 35) soit alloué à la commune de Ginals, ce qui porterait le montant de la **subvention globale à 260 967 €** (= 226 497 € + 34 470 €), répartie comme suit :

- construction d'une mairie et d'un local technique....	138 117 € (au lieu de 103 647 €)
- création de deux salles associatives.....	122 850 € (inchangé)
	260 967 €

Par conséquent, dans le cas où cet avenant serait accordé à la commune de GINALS, le **taux moyen de subvention s'élèverait désormais à 39,56%** pour un programme d'investissements d'un coût de 659 711 € HT (pour mémoire : le taux moyen de subvention du contrat initial est de 39,57%).

Enfin, il est précisé que les premier et deuxième tiers de la subvention globale du contrat d'équipement initial (soit 150 998 €), ont été versés à la commune de GINALS, il reste donc un solde à payer de 109 969 € (= 260 967 € - 150 998 €), soit :

- 75 499 € au titre du 3^{ème} tiers du contrat d'équipement initial,
- 34 470 € en complément de subvention dans le cadre de l'avenant.

Ce versement interviendra en une seule fois après justification par la commune des dépenses acquittées au titre de la réalisation du programme et après vérification et contrôle de la réalité de ces travaux par les services du Conseil Général.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 15 novembre 2010 approuvant le contrat d'équipement à conclure avec la commune de Ginals lui allouant une subvention de 226 497 €,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant 2013 au contrat d'équipement n° 1 à conclure avec la commune de Ginals augmentant la subvention globale de 34 470 € et la portant ainsi à 260 957 € ;
- Précise que le solde restant à payer s'élève à 109 969 € (= 260 967 € - 150 998 € déjà versés) réparti comme suit :
 - 75 499 € au titre du 3^{ème} tiers du contrat d'équipement initial,
 - 34 470 € en complément de subvention dans le cadre de l'avenant.

Le solde sera versé en une seule fois après justification par la commune des dépenses acquittées au titre de la réalisation du programme et après vérification et contrôle de la réalité de ces travaux par les services du Conseil Général ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, cet avenant dont les modalités d'application résultent de la présente délibération ;
- Impute le complément de subvention de 34 470 € sur les crédits inscrits à l'article 204142 sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

Modalités de calcul de la subvention contractualisée après avenant :

CP 13/07-41ann

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
1) Grosses réparations à un bâtiment communal à Saint Igne Tranche 1 STP03446BCTR	15 500 €	45%	6 975 €
2) Grosses réparations à un bâtiment communal à Saint Igne Tranche 2 STP03447BCTR	15 500 €	45%	6 975 €
3) Réfection de la charpente couverture du bâtiment communal à Saint Igne Tranche 1 STP03448BCTR	15 500 €	45%	6 975 €
4) Réfection de la charpente couverture du bâtiment communal à Saint Igne Tranche 2 STP03449BCTR	15 500 €	45%	6 975 €
5) Mise hors d'eau du bâtiment de l'ancienne école Saint Igne Tranche 1 STP03450BCTR	15 500 €	45%	6 975 €
6) Mise hors d'eau du bâtiment de l'ancienne école Saint Igne Tranche 2 STP03451BCTR	15 500 €	45%	6 975 €
7) Mise aux normes électriques et de sécurité incendie du bâtiment à Saint Igne Tranche 1 STP03452BCTR	15 500 €	45%	6 975 €
8) Mise aux normes électriques et de sécurité incendie du bâtiment à Saint Igne Tranche 2 STP03453BCTR	15 500 €	45%	6 975 €
9) Travaux de charpente couverture à la mairie Tranche 1 STP03454BCTR	15 500 €	45%	6 975 €
10) Travaux de charpente couverture à la mairie Tranche 2 STP03455BCTR	15 500 €	45%	6 975 €
11) Aménagement d'un local technique à la mairie Tranche 1 STP03456BCTR	15 500 €	45%	6 975 €
12) Aménagement d'un local technique à la mairie Tranche 2 STP03457BCTR	15 500 €	45%	6 975 €
13) Création de sanitaires et locaux à la mairie Tranche 1 STP03458BCTR	15 500 €	45%	6 975 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
14) Création de sanitaires et locaux à la mairie Tranche 2 STP03459BCTR	15 500 €	45%	6 975 €
<u>ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS</u> <u>AUX PERSONNES HANDICAPEES</u>			
15) Création de sanitaires pour handicapés et travaux d'accessibilité au bâtiment de Saint Igne Tranche 1 STP03460HAAP	17 500 €	45%	7 875 €
16) Création de sanitaires pour handicapés et travaux d'accessibilité au bâtiment de Saint Igne Tranche 2 STP03461HAAP	17 500 €	45%	7 875 €
<u>AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES</u> <u>MULTIPLES</u>			
17) Création de la salle communale n°1 dans l'ancienne école à Saint Igne Tranche 1 STP03462SUMR	19 000 €	45%	8 550 €
18) Création de la salle communale n°1 dans l'ancienne école à Saint Igne Tranche 2 STP03463SUMR	19 000 €	45%	8 550 €
19) Création de la salle communale n°2 dans l'ancienne école à Saint Igne Tranche 1 STP03464SUMR	19 000 €	45%	8 550 €
20) Création de la salle communale n°2 dans l'ancienne école à Saint Igne Tranche 2 STP03465SUMR	19 000 €	45%	8 550 €
21) Création d'auvents pour les salles communales dans l'ancienne école Saint Igne Tranche 1 STP03466SUMR	19 000 €	45%	8 550 €
22) Création d'auvents pour les salles communales dans l'ancienne école Saint Igne Tranche 2 STP03467SUMR	19 000 €	45%	8 550 €
23) Création de la salle du conseil municipal à la mairie Tranche 1 STP03468SUMR	19 000 €	45%	8 550 €
24) Création de la salle du conseil municipal à la mairie Tranche 2 STP03469SUMR	19 000 €	45%	8 550 €
<u>AMENAGEMENT DE MAIRIE</u>			
25) Création du secrétariat de mairie Tranche 1 STP03471MAIA	15 500 €	45%	6 975 €
26) Création du secrétariat de mairie Tranche 2 STP03472MAIA	15 500 €	45%	6 975 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
27) Création du bureau du maire Tranche 1 STP03473MAIA	15 500 €	45%	6 975 €
28) Création du bureau du maire Tranche 2 STP03474MAIA	15 500 €	45%	6 975 €
29) Accueil et auvent de la mairie Tranche 1 STP03475MAIA	15 500 €	45%	6 975 €
30) Accueil et auvent de la mairie Tranche 2 STP03476MAIA	3 828 €	45%	1 722 €
31) Transformation du local archives en bureaux à la mairie Tranche 1 ACO00896MAIA	15 500 €	45%	6 975 €
32) Transformation du local archives en bureaux à la mairie Tranche 2 ACO00897MAIA	15 500 €	45%	6 975 €
<u>URBANISME ET CADRE DE VIE</u>			
33) Traitement des abords de la mairie STA03781VIAM	15 000 €	54%	8 100 €
34) Aménagement d'un parking pour la mairie ACO00898VIAM	19 000 €	54%	10 260 €
35) Travaux d'assainissement pluvial aux abords de la mairie et du local technique ACO00899VIAM	19 000 €	54%	10 260 €
SUBVENTION GLOBALISEE			260 967 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	659 711,00 €
Dépense subventionnable H.T.	569 328,00 €
Subvention globalisée	260 967,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	39,56%

Le Président,